Glossaristique et littérature francophone

Autor(en): **Thibault, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **70 (2006)**

Heft 277-278

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-400112

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

GLOSSAIRISTIQUE ET LITTÉRATURE FRANCOPHONE*

> On s'interroge sur ce qu'ont pu comprendre les jurys du Goncourt qui ont décerné le prix à P. Chamoiseau en 1992 pour *Texaco,* devant des phrases comme: «Là samedi au soir, des touffailles de personnes venaient s'écorcher les bobos, flamber une monnaie, danser, se frictionner, respirer la musique, sucer de mauvaises bières et du tafia» [...]: de fait, à chaque page, une dizaine de termes ou expressions ne sont pas accessibles au lecteur habitué au seul «français commun». (Guy & M.-Chr. Hazaël-Massieux, «Le français aux Antilles», dans Robillard/Beniamino 1993, p. 677.)

0. Introduction

Dans le prolongement de la contribution de Jean-Pierre Chambon (ici pp. 123 *sqq.*) sur les glossaires d'éditions de textes anciens, nous aimerions proposer une réflexion sur les glossaires qui accompagnent (ou n'accompagnent pas) les éditions de textes littéraires francophones contemporains; plutôt que *francophones,* trop ambigu, nous dirons plutôt «diatopiquement marqués» (un auteur français peut être régionaliste; un auteur suisse peut être puriste). De la même façon qu'un glossaire d'édition de texte ancien a pour but de rendre possible ou plus aisée la compréhension de l'œuvre d'une part, mais aussi de fournir des éléments aux lexicologues pour établir l'histoire du vocabulaire d'autre part (du moins peut-on le souhaiter), il est légitime d'attendre d'un glossaire «diatopique» qu'il remplisse des fonctions similaires. Mais est-ce bien le cas des glossaires existants? Et si non, comment faudrait-il y remédier? C'est à ces questions que nous allons tenter de répondre.

(*) Cet article est la version écrite d'une conférence présentée à l'Université de Paris-Sorbonne le 10 février 2005 dans le cadre de la série des «Conférences de lexicographie historique» organisée par l'Équipe d'accueil 3560, «Lexicographie et linguistique romane». – Nous aimerions exprimer ici nos remerciements à Jean-Pierre Chambon, Jean-Paul Chauveau et Pierre Rézeau pour leur relecture attentive.

On passera d'abord en revue les principaux types de discours métalinguistiques que les auteurs et/ou leurs éditeurs offrent au lecteur (le glossaire étant loin d'être la seule stratégie possible lorsqu'il s'agit de tenir un discours sur les diatopismes). Puis, en se recentrant sur les glossaires au sens strict, on présentera une typologie critique des glossaires diatopiques, partiellement inspirée par la grille de Buridant 1991, commentant à cette occasion les problèmes de nomenclature ainsi que de macro- et de microstructure qui ne manqueront pas de se présenter (illustrés par quatre ouvrages, v. annexes). Enfin, on proposera un modèle de glossaire qui pourrait être raisonnablement appliqué aux «grands classiques» de la littérature «francophone» dans une démarche qui, on l'espère, devrait intéresser autant le monde scientifique et universitaire que celui de l'édition. En guise de conclusion, l'exposé évoquera les problèmes de réception posés par de tels glossaires (les attentes d'un public «national» s'écartant nécessairement de celles d'un public «international»).

0.1. Les types de discours métalinguistiques

Disons d'entrée de jeu que le genre du glossaire n'est pas le seul possible lorsqu'il s'agit d'expliciter les particularités lexicales d'un texte diatopiquement marqué. Contrairement à un auteur du passé, qui n'a aucune raison (et surtout aucune possibilité) de gloser certains mots pour ses lecteurs du futur (lesquels retiendrait-il? comment les gloserait-il?), l'auteur francophone est partiellement conscient, en synchronie, des problèmes de compréhension que peuvent présenter certaines unités lexicales. Il peut, pour des raisons idéologiques ou esthétiques qu'il appartient aux spécialistes de théorie littéraire d'élucider, prendre le parti de ne rien faire. Le dramaturge québécois Michel Tremblay, auquel nous reviendrons plus loin, n'a jamais ressenti le besoin de gloser quoi que ce soit, de quelque façon que ce soit, dans ses pièces écrites en joual. Il y a toutefois d'autres stratégies possibles. L'auteur peut, s'il le désire, faire le choix de faciliter à ses lecteurs le décodage des éléments potentiellement ambigus ou incompréhensibles (dans la mesure où il est lui-même conscient de leur caractère régional), et ce de plusieurs manières. La façon peut-être la plus élégante de s'y prendre consiste à glisser le mot dans un contexte où des binômes synonymiques(1), antonymiques ou métonymiques ainsi que des gloses

(1) Exemples de binômes synonymiques: «Elle [...] s'indigne si sérieusement que je crains de la voir briser le canari ou le bol qu'elle est en train de rincer.» (J. Zobel, *Rue Cases-Nègres,* p. 15); «La plupart de ces bœufs de Camargue sont élevés pour courir dans les *ferrades,* les fêtes de villages» (A. Daudet, *Lettres de mon moulin,* p. 383).

explicatives le rendent transparent. De tels contextes sont d'ailleurs le pain bénit des lexicographes. Une mise en relief typographique (guillemets, italiques) peut, dans de tels passages, contribuer à diriger l'attention du lecteur sur la nature marquée du mot.(2) D'une manière un peu plus violente, on trouve parfois des gloses entre parenthèses,(3) qui interrompent la trame narrative pour fournir au lecteur du discours métalinguistique à l'état brut. Enfin, certaines lexies ont droit à une explication sommaire, dans des notes de bas de page. On notera que les éditions qui glosent en bas de page n'ont pas l'habitude de réunir ces gloses à la fin de l'ouvrage en un seul glossaire. Cela signifie que le lecteur doit mémoriser le sens d'un mot glosé, l'édition ne le donnant qu'une seule fois. On en est parfois réduit à feuilleter le livre sur plusieurs dizaines de pages pour réussir à retrouver celle où un mot dont le sens nous échappe a été glosé. Le choix des unités lexicales glosées ne semble pas toujours très réfléchi: certains mots sont glosés en bas de page alors qu'on les trouve facilement dans les dictionnaires de langue générale(4); inversement, des mots introu-

---

(2) Exemple de passage métalinguistique avec mise en relief typographique (guillemets): «Mais aussitôt, brisant sa torpeur, la voilà qui s'affaire, retirant de son panier un fruit-à-pain qu'elle coupe en quartiers, épluchant chaque quartier qu'elle coupe en deux "carreaux". Opération amusante encore à mes yeux: le chargement du canari au fond duquel m'man Tine dépose d'abord une couche d'épluchures, puis les "carreaux" de légume, une poignée de sel, un morceau de morue salée, et qu'elle remplit d'eau.» (J. Zobel, *Rue Cases-Nègres,* p. 13); exemples de passage métalinguistique avec mise en relief typographique (italiques): «Pour aller au village, en descendant de mon moulin, on passe devant un *mas* bâti près de la route au fond d'une grande cour plantée de micocouliers. C'est la vraie maison du *ménager* de Provence, avec ses tuiles rouges, sa large façade brune irrégulièrement percée, puis tout en haut la girouette du grenier, la poulie pour hisser les meules et quelques touffes de foin brun qui dépassent...» (A. Daudet, *Lettres de mon moulin,* p. 272); «*L'espère!* quel joli nom pour désigner l'affût, l'attente du chasseur embusqué [...].» (id., p. 379).

(3) Exemples de gloses entre parenthèses, dans le texte: «Médouze chante. De sa voix sombre et râpeuse, il imite cent violons, vingt 'mamans-violons' (violoncelles), dix clarinettes et quinze contrebasses.» (J. Zobel, *Rue Cases-Nègres,* p. 55-56); «Tenez! pas plus tard qu'hier soir, j'ai assisté à la rentrée des troupeaux dans un *mas* (une ferme) qui est au bas de la côte» (A. Daudet, *Lettres de mon moulin,* p. 248); «finissaient vite leur dîner de châtaigne et de *bruccio* (fromage blanc)» (id., p. 299); «j'avais déjà choisi mon *cagnard* (abri)» (id., p. 308); «à surveiller ses nasses sur les *clairs* (les étangs) et les *roubines* (canaux d'irrigation)» (id., p. 377); «une assiettée de *passerilles* (raisins secs)» (id., p. 350); «à surveiller les *martilières* (vannes) des étangs» (p. 381).

(4) C'est le cas de *igname* dans le passage suivant: «Mon lit a été fouillé comme une fosse d'igname (1).» (glosé «Racine comestible» en bas de page, J. Zobel, *Rue Cases-Nègres,* p. 41, note 1).

vables dans la lexicographie d'usage n'ont souvent droit à aucune glose.(5) D'autres éditeurs – c'est le cas de *La Pléiade* – insèrent les gloses métalinguistiques dans leur riche apparat, où elles se trouvent perdues parmi les notes exégétiques.

Les gloses en bas de page, ou intégrées à l'apparat, ne se présentent pas sous la forme canonique du glossaire; elles en constituent toutefois une forme embryonnaire, raison pour laquelle nous allons soumettre celles relevées dans *La Rue Cases-Nègres* de Joseph Zobel ainsi que dans *Lettres de mon moulin* d'Alphonse Daudet (éd. de la Pléiade) à la même analyse que les listes tirées d'autres ouvrages et se présentant sous la forme canonique du glossaire.

1. Typologie critique des glossaires

Nous empruntons à Claude Buridant la liste de dichotomies qu'il a dressée dans son «Essai de typologie des glossaires» de moyen français (ici 55, 1991, p. 478). Cette typologie scrute les caractéristiques des glossaires sous trois angles: (1) aspect quantitatif; (2) aspect qualitatif ou formel; (3) aspect sémantique. Le premier point distingue le nombre des items et le nombre des exemples.

1.1. Aspect quantitatif

1.1.1. Limite lexical / grammatical. – La question du nombre des items retenus nous met immédiatement devant le problème de la distinction entre grammaire et lexique. Il faut admettre d'entrée de jeu qu'un glossaire, aussi exhaustif soit-il, ne saurait remplacer une grammaire. Si cela ne concerne guère les textes écrits dans une langue diatopiquement peu marquée, certains ouvrages écrits dans une langue «révolutionnaire» risquent de poser des problèmes de compréhension et d'interprétation au lecteur non initié, non seulement en raison du lexique régional, mais en outre pour des raisons de morphologie et de syntaxe, lorsque celles-ci sont en rupture sévère avec la norme. Nous illustrerons cette situation par l'exemple suivant, emprunté à une pièce de Michel Tremblay intitulée *Sainte Carmen de la Main* (1975), dans l'édition citée en bibliographie (pp. 241-281):

> «Tu te plains, des fois, Maurice que la Main est pus c'qu'**est-tait**... J'comprends! Tu **y** laisses jamais le temps de récupérer!» (p. 272).

(5) C'est le cas de *drivailler* dans l'exemple suivant: «Et puis va pas drivailler. Tâche de te bien comporter pour pas me faire endêver ce soir!» (J. Zobel, *Rue Cases-Nègres,* p. 19).

La forme en grasses, **est-tait**, risque de provoquer une certaine perplexité auprès d'un lectorat non québécois. Il s'agit de la solution graphique adoptée par l'auteur (d'après nous indépendamment de toute tentative d'analyse morphologique) pour rendre l'aperture mi-ouverte et la durée de la voyelle initiale de la forme verbale *est-tait* ([ɛ:tɛ]), qui résulte de la fusion de la voyelle [a] du pronom personnel féminin singulier (*elle* > *alle* > *a*) et de la voyelle initiale de la forme verbale *était.* Nous sommes persuadé de l'urgence qu'il y a à expliciter ce genre de phénomènes dans de bonnes éditions critiques destinées au public francophone général, mais il conviendrait de les traiter séparément, dans une section consacrée à part entière aux phénomènes grammaticaux. Quant à la forme *y*, elle représente un cas limite. On pourrait à peu de frais rédiger un article de glossaire où l'on apprendrait que, dans ce contexte, *y* correspond au pronom personnel atone de 3e personne du singulier COI *lui* du français de référence; après tout, on trouve bien évidemment des articles consacrés aux mots grammaticaux dans le *Petit Robert*. Mais un programme conséquent et exhaustif de description des caractéristiques diatopiques d'un texte littéraire francophone aurait intérêt à bien séparer ces deux plans de l'analyse linguistique: grammaticale d'une part, lexicale d'autre part.

1.1.2. Sélection large *vs* sélection réduite ou élémentaire. – Pour les états anciens de langue, il est compréhensible que l'on attende d'un bon glossaire d'édition une sélection très large d'unités lexicales, voire des listes de concordances permettant de retrouver toutes les attestations de tous les mots du texte. En lexicologie francophone, par définition, un glossaire différentiel n'a pas à faire l'inventaire de la totalité des mots du texte, entreprise chronophage et parfaitement inutile. En revanche, on attend d'un tel glossaire qu'il relève exhaustivement tout, absolument tout ce qui constitue un écart diatopique par rapport au français de référence. Le glossairiste doit être particulièrement attentif aux faux-amis, c'est-à-dire aux régionalismes sémantiques, qui souvent passent inaperçus, tant auprès des locuteurs natifs – qui ne les reconnaissent pas – qu'auprès des lecteurs exogènes qui croient avoir tout compris alors que ce n'est pas du tout le cas(6). Ce qui est vrai pour un texte d'ancien ou de moyen français l'est donc tout autant pour un texte moderne diatopiquement marqué. L'exhaustivité implique aussi de se montrer très attentif à la phraséologie, aux connotations, à la fréquence; quant au problème des mots qui ne sont

(6) Cf. encore Chambon 1991, 9: «Mais rien ne passe plus facilement pour une faute à redresser ou pour un néologisme d'auteur qu'un régionalisme [...], pour un régionalisme qu'un mot de la koinè littéraire [...].»

régionaux que parce que le référent auquel ils renvoient l'est aussi, nous préconisons de leur accorder également un traitement lexicographique digne de ce nom, ne serait-ce que pour combler les lacunes de la lexicographie générale. En d'autres termes, ce n'est pas parce que *igname* figure dans le *Petit Robert* qu'on peut le laisser de côté dans une description des particularités lexicales d'un roman antillais; en général, le seul fait qu'un mot soit plus fréquent dans une communauté linguistique donnée suffit à en modifier la valeur au sein des champs sémantiques desquels il participe.

1.1.3. Enregistrement de toutes les occurrences *vs* enregistrement d'une sélection. – Il faut distinguer ici l'étape d'élaboration du glossaire, et le résultat final. Dans un premier temps, le glossairiste doit relever toutes les occurrences d'un type lexical. C'est la seule façon de raffiner la description sémantique, de distinguer plusieurs acceptions, de rendre compte du fonctionnement syntaxique, de la phraséologie, des variantes graphiques et formelles. Plus simplement encore, c'est le seul moyen d'évaluer la fréquence du mot: on peut légitimement considérer que cela fait partie de la description d'une unité lexicale que de rendre compte de sa fréquence relative dans le discours. Au moment de rédiger l'article de glossaire, le rédacteur aux prises avec des dizaines d'attestations d'une même lexie peut choisir de n'illustrer chacune des graphies, des acceptions ou des constructions qu'avec un seul exemple, mais on lui serait reconnaissant de renvoyer cependant à la page où l'on peut retrouver les autres attestations. On peut imaginer, par exemple, qu'un lecteur exogène hésite sur l'interprétation qu'il convient de donner à une unité en contexte; or, si l'article de glossaire propose trois acceptions différentes sans faire le relevé exhaustif des occurrences, notre lecteur sera paradoxalement desservi par une telle abondance.

1.2. Aspect qualitatif ou formel

Le second point de la typologie proposée par Claude Buridant concerne les aspects qu'il appelle «qualitatifs» ou plus précisément «formels». Il s'agit essentiellement de se demander si un glossaire enregistre toutes les formes différentes des mots relevés, qu'il s'agisse de variantes (1) strictement graphiques[7], (2) morphologiques, ces dernières pouvant

(7) Par exemple, J. Zobel écrit tantôt *gaule* (p. 60), tantôt *golle* (p. 167) f. «longue tunique très ample», de l'angl. *gown* (s'il faut en croire la note 1, p. 60); il faut supposer que les deux graphies renvoient indifféremment à une même prononciation.

être (2.1.) grammaticales (marques de genre ou de nombre)[8] ou (2.2.) lexicales (variantes suffixales, par exemple)[9], voire simplement (3) formelles, sans incidence morphologique[10]; cette question est intimement reliée au problème de la lemmatisation, c'est-à-dire du choix de la forme qui servira de mot-entrée.

Idéalement, il va sans dire qu'un bon glossaire doit faire le relevé exhaustif des variantes «formelles» (nous employons ici le mot dans son acception la plus large); on attendrait également qu'il commente et qu'il explique, en synchronie et en diachronie, la polymorphie ainsi mise en évidence. Au relevé exhaustif des variantes internes au texte édité, que Claude Buridant propose d'appeler «variantes horizontales», s'ajoute l'ensemble des variantes externes au texte édité, qu'il appelle «variantes verticales» (ici 55, 1991, p. 443); seule la confrontation entre ces deux ensembles permet de faire ressortir la spécificité et l'intérêt des matériaux du texte à éditer.

L'existence des variantes implique le problème de la lemmatisation, qui peut être considérée de deux points de vue. S'il s'agit de permettre le repérage rapide du mot recherché dans le glossaire, la forme la plus fréquente dans le texte doit servir de lemme, des entrées-renvois se chargeant de diriger le lecteur des formes les moins fréquentes à la forme retenue comme entrée. S'il s'agit de fournir des données lexicales rapidement assimilables par la communauté des lexicologues-lexicographes, il faudra s'assurer qu'au moins une des formes présentes à la nomenclature, comme mot-vedette ou comme renvoi, corresponde à la forme habituellement retenue par la lexicographie d'usage. Supposons qu'un auteur antillais ait choisi d'écrire *kabouya* plutôt que, par exemple, *cabouillat* (comme l'a fait J. Zobel). Comme la forme *cabuia* est dans la lexicographie française de 1697 à 1771, et *cabouille* de 1776 à 1867 (cf. FEW 20, 59a, CABOYA), on attendrait un renvoi correspondant à ces graphies, tout en faisant ressortir clairement (en usant, par exemple, de parenthèses carrées) que ces formes n'apparaissent pas comme telles dans le texte.

1.3. Aspect sémantique

Claude Buridant a intitulé le dernier point de sa typologie «Aspect sémantique», mais il vaudrait peut-être mieux l'appeler «Aspects séman-

(8) Il est par exemple essentiel de mentionner que *béké* peut apparaître au féminin chez J. Zobel sous la forme *békée* (p. 302).

(9) Cf. *balancine, balancigne* et *balancille* n. f. «balançoire» (DHFQ, p. 106).

(10) Cf. par exemple les deux formes du juron québécois *hostie* et *'stie* (cette dernière par aphérèse).

tiques et syntagmatiques», puisqu'il subdivise ainsi cette section: d'abord, «Acceptions»; ensuite, «Entourage contextuel et syntagmatique».

Rappelons ici qu'un bon glossaire devrait donner des définitions aussi précises que possible (contextuelles d'une part parce que destinées à éclairer le sens d'un texte, mais replacées autant que possible d'autre part dans un contexte lexicographique plus large afin de contribuer à bien distinguer ce qui est circonstanciel de ce qui est essentiel), et qu'il devrait en outre donner autant d'acceptions que le texte permet d'en identifier. La mise en perspective des acceptions relevées est essentielle. On peut en effet concevoir le discours lexicographique (et, en fait, tout le discours scientifique) comme une sorte d'hypertexte, d'autant plus solide et cohérent qu'il est tissé de nombreux liens, de renvois d'un ouvrage à l'autre, afin que les données, les matériaux, ne soient jamais condamnés à l'isolement.

Claude Buridant appelle aussi notre attention sur l'importance d'enregistrer les collocations et contextes, ainsi que les constructions syntaxiques. Cette recommandation est évidemment tout aussi pertinente devant un texte francophone contemporain que lors du dépouillement d'un texte d'ancien ou de moyen français. On relève par exemple l'article suivant dans un (mauvais) dictionnaire de français régional des Antilles:

> **BA** onomatopée
>
> Baiser dans le langage enfantin.
>
> *«Fais ba à papa».* (S. Telchid, *Dictionnaire du français régional des Antilles,* Paris: Bonneton, 1997.)

Après vérification auprès d'une locutrice native, il se trouve que *ba* n'existe que dans la locution verbale *faire ba,* peut-être même seulement à l'impératif, et qu'on ne peut en aucun cas l'employer comme substantif autonome. Il aurait fallu dégager une locution verbale *faire ba,* et préciser qu'elle connaît une restriction d'emploi, à savoir l'usage quasi-exclusif à l'impératif. En outre, donner «onomatopée» en guise de catégorie grammaticale est erroné.

De manière plus générale, on rappellera que tout ce qui ressemble à un début de figement, à une amorce de lexicalisation, à l'émergence d'une lexie complexe, mérite d'être souligné par le glossairiste, tout comme les données portant sur la valence verbale et les régimes prépositionnels. L'axe syntagmatique n'est pas le seul à prendre en considération; les informations de nature paradigmatique (synonymes, antonymes, hypéronymes, hyponymes, méronymes et holonymes) fournies par certains contextes doivent aussi être récupérées par un glossairiste avisé.

Avant de clore cette première partie, nous aimerions appeler l'attention sur certains points qui ne ressortent pas suffisamment bien de la proposition de typologie des glossaires élaborée par Claude Buridant; on pourrait par exemple noter que certains glossairistes de textes médiévaux se font un point d'honneur d'étymologiser tous les matériaux retenus, ce qui peut aller de la simple mention d'un étymon à une discussion étymologique approfondie, en passant par un renvoi simple mais précis au FEW. Nous allons voir que les auteurs de glossaires d'ouvrages littéraires francophones ne pensent à mentionner l'étymon que lorsqu'ils ont affaire à des emprunts à une autre langue (l'anglais ou l'occitan).

Autre point laissé dans l'ombre par Claude Buridant: le système de marquage diasystémique servant à préciser l'appartenance d'un mot à un registre particulier, ou encore son ancrage pragmatique dans le cadre d'une stratégie discursive donnée. Il est possible et souhaitable de soigner cet aspect de la description lexicographique dans l'établissement d'un glossaire.

Enfin, on pourrait souhaiter d'un glossairiste francophone qu'il enrichisse son glossaire de renvois onomasiologiques et sémasiologiques d'un article à l'autre, et qu'il accompagne certaines définitions trop étroitement «linguistiques» d'un petit commentaire encyclopédique.

2. Analyse critique des glossaires de quatre ouvrages

Avec tous ces facteurs en tête, nous allons maintenant passer à l'analyse des glossaires (ou des gloses en bas de page ou dans l'apparat) de quatre ouvrages littéraires plus ou moins diatopiquement marqués. Le texte intégral des glossaires commentés, dont la liste suit, se trouve en annexe.

2.1. TREMBLAY, Michel, Théâtre I, *[Montréal], Leméac, [Paris], Actes Sud (et «Lexique» de Pierre Filion, pp. 438-439), 1991.*

Nous avons choisi de commencer par ce petit «lexique» auto-proclamé, tout simplement parce que c'est le plus mauvais de tous. Rappelons d'entrée de jeu que Michel Tremblay n'a jamais ressenti le besoin d'adapter sa langue à des lecteurs non québécois, ni d'adjoindre aux éditions de ses pièces de théâtre quelque glossaire que ce soit. Il aurait peut-être mieux valu en rester là. On constate que dans cette édition du *Théâtre* complet de Michel Tremblay, ce petit «Lexique» apparaît comme une excroissance douteuse qui n'est pas signée de la main du fameux dramaturge, mais semble relever entièrement de la responsabilité du préfacier, Pierre Filion, qui ne s'explique pas du tout sur ses intentions. Il est permis d'émettre des doutes légitimes sur l'utilité d'une liste aussi indigente.

Un mot d'abord sur le sous-titre: «Quelques mots et expressions du parler populaire montréalais». Nous approchons là du degré zéro de la glossairistique. Ce titre donne à entendre que la courte liste que l'on a sous les yeux (53 entrées, alors qu'on trouve facilement dix fois plus de particularismes en feuilletant distraitement les pages de l'ouvrage) n'a pas nécessairement été dressée à partir du dépouillement de l'ouvrage que l'on a entre les mains. En d'autres termes, non seulement de nombreux diatopismes présents dans l'œuvre de Michel Tremblay manquent à l'appel, mais encore, les mots que nous avons sous les yeux n'y figurent pas nécessairement non plus. Nous n'avons évidemment pas dépouillé le livre d'un bout à l'autre pour nous en assurer; notre critique s'adresse ici à la formulation du sous-titre, qui ne garantit en rien que la liste est représentative de ce que le lecteur espère y trouver. On aurait plutôt attendu, par exemple: «Quelques mots et expressions du parler populaire montréalais relevés dans le *Théâtre* de Michel Tremblay».

Un mot encore sur la nomenclature. On a déjà noté qu'elle est anémique (53 entrées). On peut aussi ajouter qu'elle a été dressée sans aucun souci de représentativité; rien ne permet de comprendre pourquoi y figurent ces mots-là en particulier, et ces mots-là seulement.

Quant au «programme microstructurel» de l'auteur, il est plus rapide d'énumérer ses composantes que ses lacunes (en particulier par rapport au programme que nous venons d'esquisser à partir de la typologie de Claude Buridant). La microstructure se compose de deux rubriques obligatoires, à savoir le lemme en italique, accompagné d'une glose le plus souvent synonymique en romaine, le tout séparé par une virgule et suivi d'un point qui clôt l'article. Exceptionnellement, deux ou trois acceptions apparaissent; elles peuvent être séparées par une virgule (cf. s.v. *chum, poqué, retontir,* etc.) ou un point-virgule (cf. s.v. *pogner*). Une rubrique facultative apparaît entre parenthèses, consacrée à la mention de l'étymon anglais dans le cas des emprunts à cette langue. Une incohérence se glisse d'ailleurs dans ce programme pourtant assez élémentaire: s.v. *quétaine,* il faut comprendre que «(angl. *cheap*)» est un équivalent approximatif dans la langue de Shakespeare du mot-entrée, et non la forme qui aurait pu donner, par on ne sait quel chemin détourné, le mot *quétaine* en franco-québécois (mot très fréquent d'ailleurs d'origine incertaine).

Nous allons maintenant essayer d'illustrer à l'aide d'exemples précis en quoi une microstructure aussi indigente ne rend pas service au lecteur; on verra en outre que certaines de ses insuffisances n'avaient pas été prévues dans la typologie de Claude Buridant, l'objet que nous traitons ici étant de nature quelque peu différente.

2.1.1. Problèmes de frontière grammaire / lexique. – L'entrée *chus* «je suis» rappelle le cas déjà commenté de *est-tait* «elle était»; de tels phénomènes relevant de la phonétique syntaxique devraient être traités à part dans une section consacrée aux problèmes de morphonologie; on est ici en dehors de la sphère du lexique. On pourrait toutefois imaginer, pour mieux guider le lecteur, un renvoi du glossaire à la partie de l'analyse consacrée à la grammaire.

2.1.2. Lemmatisation. – Comme on ne sait pas si les mots ont bien été tirés des pièces de Michel Tremblay, il est difficile de deviner les principes de lemmatisation du glossairiste – si tant est qu'il en ait eu. On attirera l'attention sur la présence de lemmes au pluriel, ce qui laisse dans l'ombre la possibilité qu'ils apparaissent également au singulier: or, nous pouvons affirmer en tant que locuteur natif qu'il est tout à fait possible de dire *une binne, une cenne, une vue,* etc. On préférera la solution du DHFQ, qui s.v. *bécosse* lemmatise au singulier mais précise en remarque: «Généralement utilisé au pluriel: *les bécosses.*» Quant à l'article *cent* de ce même dictionnaire (qui correspond au *cennes* de notre liste), l'équipe du DHFQ a jugé qu'il n'était pas plus pertinent de le lemmatiser au pluriel qu'il ne serait pertinent pour le *Petit Robert* de lemmatiser *centime* au pluriel.

La graphie pose aussi parfois problème; il n'est guère assuré qu'une tradition graphique locale permette de poser un lemme *s'tie,* dont l'apostrophe ne rend pas bien compte de l'aphérèse subie par la forme, ou encore *job steaddée,* dont le double *-dd-* laisse songeur (le mot vient de l'anglais *steady*). Des renvois au texte permettraient de donner plus d'autorité à ces formes.

2.1.3. Catégorie grammaticale. – L'absence généralisée d'informations de nature grammaticale fait que l'on ne sait pas bien à quoi l'on a affaire: s.v. *brosse,* la glose «cuite» pourrait correspondre à un participe passé adjectif ou à un substantif; s.v. *cennes,* la glose «sous» pourrait en théorie renvoyer à la préposition ou au substantif masculin pluriel; s.v. *barouetter,* la glose «brasser, bouger» ne permet pas de savoir si le mot est seulement transitif, seulement intransitif, ou les deux.

2.1.4. Valence verbale. – A la jonction entre grammaire et sémantique, on s'arrêtera sur l'article *pogner,* donné sans indication de la valence verbale, et glosé tour à tour par «séduire, charmer; prendre; être coincé». Au sens de «séduire, charmer», *pogner* ne fonctionne pas comme verbe transitif direct (comme c'est le cas de *séduire* et *charmer*), mais bien avec le régime prépositionnel *avec: il pogne avec les filles* signifie donc «il séduit, il charme les filles» (ou, plus justement, «il a du succès auprès des jeunes

filles»). On ne saurait dire *il pogne les filles* au sens de «il charme les filles» (dans cette phrase, il faudrait plutôt interpréter «il pelote/tripote les filles», ce qui est bien autre chose). La deuxième acception, «prendre», illustre un cas où la glose est beaucoup trop polysémique pour être acceptable; le lecteur est en droit de se demander si ce sont bien toutes les acceptions du verbe *prendre* qui peuvent être prises en charge par le verbe *pogner.* Enfin, la troisième acception est parfaitement irrecevable sous cette forme: «être coincé» ne correspond pas à *pogner,* mais bien au passif *être pogné.*

2.1.5. Constructions. – S.v. *set,* la définition «ameublement» est inadéquate; on ne pourrait pas dire, par exemple, qu'un magasin d'ameublement au Québec peut s'appeler **magasin de sets,* ne serait-ce qu'en raison de la valeur de collectif du nom *ameublement,* valeur inexistante dans *set.* À vrai dire, ce mot entre presque toujours dans des lexies composées, telles que *set de chambre, set de cuisine, set de salon* (v. DQA).

2.1.6. Définitions

(a) Substituabilité. – Commençons par un rappel salutaire, celui de la nécessaire substituabilité de la définition, qui doit être constamment recherchée (généralement, seuls les mots grammaticaux, les interjections et autres opérateurs pragmatiques échappent à cette obligation). En vertu de ce principe, il est incorrect de définir *bec* par «*un* baiser», l'article indéfini étant ici superflu.

(b) Définition synonymique *vs* componentielle. – Rappelons aussi qu'une définition synonymique, par son caractère polysémique, est trop imprécise pour être acceptable: *poqué* est glosé par «abîmé, épuisé», mais on ne saurait dire en franco-québécois d'un livre épuisé qu'il est *poqué.* Les définitions de ce «lexique» sont dans la plupart des cas tout à fait insuffisantes, d'une part en raison de leur caractère synonymique plutôt que componentiel, d'autre part parce que le nombre d'acceptions imaginables pour plusieurs de ces mots, en l'absence totale de renvois au texte, est beaucoup trop élevé.

(c) Métalangue diatopiquement marquée *vs* neutre. – Un autre aspect de la définition qui n'aurait pu être mentionné par Claude Buridant relève de la lexicographie différentielle: dans ce glossaire, des québécismes sont venus se glisser dans les définitions, les rendant inopérantes pour un lecteur non québécois. C'est le cas de *binnes* glosé par «fèves», alors qu'aux yeux d'un Français il s'agit plutôt de «haricots secs» ou, familièrement, de «fayots»; mais il se trouve que ces derniers mots sont à peu près inusités au Québec, où l'on est persuadé de parler français standard en

disant *fèves (au lard)* au lieu de *beans*. Autre québécisme caché: s.v. *cennes,* «sous» ne désigne pas des pièces de cinq centimes, comme on le disait pour les anciens francs en français de France, mais bien des pièces de un centime, c'est-à-dire plus précisément la centième partie du dollar canadien ou américain. À l'opposé, d'autres définitions synonymiques sont franco-françaises: c'est le cas de «ringard» pour gloser *quétaine.* Ce mot est largement inusité au Québec (le DQA de Jean-Claude Boulanger l'accompagne de la marque «France»). Les bons dictionnaires différentiels francophones renseignent le lecteur sur l'extension respective des géosynonymes, ce que devrait faire également un bon glossaire d'édition. En outre, le va-et-vient de part et d'autre de l'Atlantique ne réussit pas à tous: faire de la rue Saint-Denis la rue principale d'une ville comme Paris (voir s.v. *Main*) est à tout le moins maladroit.

2.1.7. Autonymie. – S.v. *mosusse,* il est expliqué (à tort) qu'il s'agit d'une forme «dérivée de maudit». Le mot *maudit* dans ce contexte renvoie à lui-même en tant que signe linguistique; il est donc en situation d'autonymie et, par conséquent, devrait être imprimé en italiques.

2.1.8. Origine, étymologisation. – En outre, l'information proposée sur l'origine de ce mot est erronée: *mosusse* est un emprunt à l'anglais *Moses* n. pr. «Moïse», et ce n'est qu'en synchronie étroite que le mot a été réinterprété comme une variante euphémique de *maudit.*

2.1.9. Prononciation. – On peut se demander s'il est pertinent de fournir des transcriptions phonétiques à partir d'un document qui relève de la langue écrite. Mais si l'une des fonctions du glossaire francophone est de mettre à la portée du lecteur exogène certains aspects esthétiques ou poétiques du texte, il n'est pas superflu à notre avis de fournir, lorsque cela est possible, ce genre de renseignements (le lecteur de littérature antillaise ou africaine, par exemple, est parfois perplexe devant certaines graphies qui pourraient se lire de différentes façons; ajoutons qu'on ne dispose pas toujours d'un locuteur natif pour nous éclairer). C'est ainsi qu'on pourrait préciser que le nom masculin *kisser* se prononce [kɪsœʁ] et non [kise], alors que le verbe *shaker* se prononce [ʃe:ke] et non [ʃakɛʁ] ou quelque chose du genre; autre exemple de distance assez grande entre la graphie et la prononciation, *bicycle* se prononce ordinairement [bɛsɪk] en franco-québécois.

2.1.10. Marques d'usage. – Enfin, on regrettera l'absence quasi-totale de marques d'usage: *kisser* au sens de «bouche» est un emploi à notre connaissance très rare, et donc par conséquent très fortement marqué au plan stylistique; en outre, il comporte une certaine connotation érotique,

puisqu'il provient d'une métonymie d'aspect partiel dans laquelle la bouche est considérée à travers sa seule fonction d'organe servant à embrasser. On ne peut en aucun cas employer ce mot au Québec comme équivalent neutre de *bouche*. De telles explications aideraient le lecteur exogène à mieux «sentir» le texte, à mieux saisir ses niveaux de langue.

2.2. MAILLET, Antonine, La Sagouine, *Montréal, Bibliothèque Québécoise, 1990 (1re éd. 1971, Leméac); lexique (auteur non spécifié), pp. 171-179.*

Ce glossaire apparaît (depuis plusieurs éditions déjà) à la fin du chef-d'œuvre d'Antonine Maillet, *La Sagouine*. Il n'est spécifié nulle part si l'auteur en est Antonine Maillet elle-même, ou son éditeur; on aurait aimé être renseigné sur ce point. Contrairement au glossaire précédent, il est permis de croire que nous avons affaire ici à une liste de mots qui ont bel et bien été tirés du texte, et non pas à une énumération dressée arbitrairement de «mots et expressions du parler acadien». On constate également que le nombre d'entrées est beaucoup plus élevé; mais une rapide consultation du texte montre que ce glossaire est encore loin d'être exhaustif. Le programme microstructurel, quant à lui, est tout aussi pauvre, voire davantage, que celui du glossaire précédent: deux rubriques, un mot-vedette et une glose le plus souvent synonymique.

2.2.1. Établissement et cohérence de la nomenclature

(a) Public visé. – Ce glossaire ne semble pas avoir été rédigé pour un public francophone international, mais bien pour un public québécois. On le voit par l'existence de québécismes en guise de définition (cf. *beluet* glosé «bleuet», c'est-à-dire «myrtille»). On pourrait ajouter que de nombreux canadianismes (au sens large: mots tout à la fois québécois et acadiens) présents dans le texte de *La Sagouine* sont absents du glossaire, comme c'est le cas de *claque* n. f. «protection de chaussure, en caoutchouc»(11), puisqu'ils ne posent aucun problème de compréhension au public québécois. Cette situation s'explique fort probablement par le fait que, pour un écrivain acadien, le premier public à conquérir, au-delà des frontières de son terroir natal, se trouve au Québec et non en France ou ailleurs. Cette prépondérance du lectorat québécois se révèle particulièrement spectaculaire dans l'exemple suivant: le mot *fayot* est glosé par «fève, haricot» alors qu'en fait un lecteur français n'a besoin d'aucune glose ici puisqu'il s'agit du mot (familier) du français de référence, qui n'est

(11) «Ça arrive même qu'ils te dounont deux claques du même pied, ou ben un manteau trop petit où c'est qu'ils avont louté les boutons.» (p. 14).

perçu comme un acadianisme que par les Québécois. Ici, c'est plus que la métalangue qui est en cause, mais bien l'établissement de la nomenclature: ce qui est perçu comme régional pour les uns ne l'est pas nécessairement pour les autres. On doit constater qu'un véritable glossaire de *La Sagouine* à l'usage d'un public francophone international reste à rédiger.

(b) Diastratismes panfrancophones. – Ajoutons qu'on ne comprend guère la présence de *attifer* «habiller», *caboche* «tête», *dévaler* «descendre», *jurer* «blasphémer», *présent* «cadeau» et *tignasse* «chevelure» à la nomenclature, ni celle de *goémond* [*sic;* = *goémon*] «varech, algues», qui appartiennent tous au français de référence, même si certains d'entre eux sont familiers et/ou péjoratifs (mais c'est aussi le cas en franco-canadien). Les auteurs de glossaires différentiels connaissent souvent mal le français standard, ou sa représentation dans la lexicographie, et s'imaginent facilement que les Français ne connaissent pas de registres relâchés ou populaires.

(c) Incohérences dans la sélection des unités lexicales retenues. – Certains mots n'ont eu droit à leur place dans la nomenclature que parce qu'ils représentent un léger écart phonétique par rapport au français de référence; c'est le cas, par exemple, de *counaissance,* glosé «connaissance» (cas typique d'ouïsme). Or, on trouve facilement d'autres représentants de ce phénomène dans le texte: cf. par exemple *estoumac* «estomac», *coume* «comme», *grous* «gros», tous les trois p. 133 (chaque page regorge d'exemples). Il faudrait relever systématiquement les exemples dans le glossaire, ou considérer qu'ils ne relèvent pas de la lexicologie au sens strict et en dresser la liste dans une section à part, consacrée uniquement au traitement des phénomènes phonétiques.

2.2.2. Frontière grammaire / lexique. – Le système verbal du français acadien connaît des désinences particulières, ce qui, bien entendu, relève de la grammaire et non du lexique; des phénomènes comme *je sons pas instruits, nous autres* «nous ne sommes pas instruits, nous» (p. 66) ou *les autres pêcheux s'avont mis à* «les autres pêcheurs se sont mis à» (p. 107) devraient être relevés systématiquement, mais classés à part dans une section consacrée à la morphologie verbale; cf. encore les formes de subjonctif imparfait en *-it* comme dans ces exemples: *sans qu'i pouvit rien dire* «sans qu'il ne pût rien dire» (p. 68); *sans qu'i' volit une mouche* «sans qu'une mouche volât» (p. 69). Le système des démonstratifs constitue un cas intermédiaire: on aurait pu inclure au glossaire des formes comme *c't'elle-là* «celle-là» (p. 68), *c'ti-là* «celui-là» (p. 69) ou *ceuses-là* «ceux-là» (p. 69).

2.2.3. Lemmatisation.

(a) Problème de graphie. – Comme le glossaire a été établi à partir du texte, on comprend que *phale* et *phale basse* apparaissent sous cette graphie arbitraire et anti-étymologique; on s'est contenté de reprendre la graphie du texte. Une telle lemmatisation risque toutefois de ne pas faciliter la tâche des lexicologues pressés qui dépouillent et classent leurs fiches par types lexicaux; il se trouve que nous avons affaire ici à un type lexical bien connu, attesté dans tout le Grand Ouest galloroman ainsi que dans toutes les variétés de français d'Amérique (v. FEW 15, II, 105a-106a, FALR) et qui apparaît systématiquement, dans toutes les sources consultées, avec un <f> à l'initiale. On attendrait d'un bon glossaire, rédigé dans une optique d'historien de la langue, qu'une entrée *fale* sous forme de renvoi permette un meilleur repérage du mot; il faudrait en outre, dans l'article correspondant, apprendre au lecteur non spécialiste que le mot est normalement orthographié autrement.

(b) Problème de forme canonique (verbes à l'infinitif). – S.v. *haler,* on ne trouve que «tirer» comme définition; toutefois, l'entrée suivante se lit comme suit: «halez-vous – poussez-vous». Le glossaire fournit ici une séquence discursive en guise de mot-vedette, alors qu'il aurait fallu lemmatiser à l'infinitif: *haler (se –)* v. pron. «se retirer, s'écarter».

(c) Lemmatisation des locutions. – S.v. *temps me dure,* il eût été avisé de créer une entrée *temps* (ainsi qu'une entrée-renvoi *durer*), et de traiter à la suite dans sa totalité la locution phrastique *le temps me dure* «j'ai hâte», qui n'a aucune raison d'apparaître tronquée; on devrait aussi se demander si la locution n'est pas susceptible d'exister à toutes les personnes, auquel cas on aurait dû lemmatiser ainsi: *le temps dure (à qn)* «(qn) a hâte, se languit, est impatient»; mais il conviendrait encore de se demander si la locution ne peut pas apparaître à d'autres temps et à d'autres modes, ce qui nous amène à une lemmatisation encore plus abstraite: *durer (à qn)* loc. verb. [en parlant du temps] «provoquer une sensation de langueur, d'ennui, d'impatience». On ajoutera pour terminer que cette locution n'est qu'un régionalisme de statut, car on trouve dans le *Petit Robert* 2005 (s.v. *durer*) «*Le temps lui dure:* il trouve le temps long» avec la marque «LITTÉR.».

2.2.4. Catégorie grammaticale. – S.v. *jeunesse* glosé «jeune», on ignore si ce «jeune» est adjectif ou nom; s'agit-il de dire qu'un syntagme tel que **un homme jeunesse* «un homme jeune» est possible, ou a-t-on plutôt affaire à des emplois tels que *les jeunesses aiment s'amuser* «les jeunes aiment s'amuser»? Il se trouve que c'est la seconde option qui est la bonne, mais un lecteur exogène ne peut le deviner.

2.2.5. Valence verbale. – S.v. *greyer* glosé «habiller», l'emploi transitif direct n'est pas absolument impossible, mais dans l'immense majorité des cas on aura *se greyer* v. pron. «s'habiller». – S.v. *jouquer* glosé «jucher», l'emploi pronominal manque aussi (*se jouquer* v. pron. «se jucher»).

2.2.6. Constructions. – S.v. *phale basse,* il conviendrait de noter en fait que l'expression n'existe que dans la locution verbale *avoir la phale basse.* – S.v. *empremier*, glosé «autrefois», il faudrait préciser que ce mot apparaît le plus souvent dans la locution adverbiale *sus (sur) l'empremier* (cf. Cormier 1999 s.v. *empremier*). – S.v. *petite graine,* glosé «un peu», la locution dans sa totalité se lit comme suit: *une petite graine.*

2.2.7. Définitions

(a) Substituabilité. – L'exigence de substituabilité implique que la périphrase définitionnelle d'un verbe soit construite autour d'un verbe, et non d'un substantif. L'article suivant est donc fautif de ce point de vue: «terrasser – isolation à l'extérieur d'une maison, avec du varech ou de la sciure de bois». On attendrait quelque chose comme «isoler l'extérieur d'une maison» ou «procéder à l'isolation d'une maison», etc.; cf. Cormier 1999, qui définit comme suit: «recouvrir, isoler (le bas d'une maison avec du varech, de la sciure de bois, de la terre), pour la garantir du froid durant l'hiver».

(b) Définition synonymique ou componentielle. – Les problèmes habituels dus aux définitions synonymiques se présentent ici aussi. S.v. *crinquer,* glosé «remonter», seul un Canadien comprend qu'il s'agit de remonter... une montre ou une horloge, c'est-à-dire un mécanisme, et jamais une pente. S.v. *fussy,* glosé «difficile», il faudrait préciser qu'on ne peut le dire que d'un animé, voire que d'un être humain, et jamais d'une tâche par exemple. Les définitions synonymiques sont d'autant plus regrettables qu'elles sont parfois incompréhensibles. S.v. *tétines-de-souris,* plutôt que «pattes d'alouette», passablement obscur, on préférera la définition de Cormier 1999: «herbe verte comestible qui pousse dans les marais salants, pouvant être apprêtée sautée ou bouillie (*Salicornia europaea*)».

(c) Métalangue diatopiquement neutre. – Des québécismes apparaissent dans les définitions, ce que l'on peut toujours admettre si le publiccible est uniquement québécois (cf. *bleuet* pour *myrtille,* déjà mentionné ci-dessus); il est toutefois incohérent d'utiliser dans l'une des définitions une lexie qui apparaît elle-même à la nomenclature, comme c'est le cas de *musique à bouche,* glosé par «harmonica» mais entrant dans la définition de *bombarde.* On s'étonne aussi de voir le mot *guenilles* apparaître sous la forme *guénilles* dans la définition de *guénilloux;* même à l'intérieur de la norme québécoise il s'agit, à l'écrit, d'une impropriété.

2.2.8. Autonymie. – S.v. *deusses,* dans la glose, *deux* aurait dû paraître en italique.

2.2.9. Origine, étymologisation, phonétique historique. – Plus que jamais, on regrette ici l'absence de toute information de nature étymologique ou historique – cela dit, mieux vaut peut-être s'abstenir d'aborder ce terrain facilement piégé pour qui n'a pas de formation en la matière. Il se trouve toutefois que les particularités lexicales du français acadien, en raison de leur caractère souvent très archaïque et de leur parenté avec d'autres variétés de français régional issues de l'époque coloniale, pourraient donner lieu à d'intéressantes rubriques historico-comparatives: on a déjà mentionné le phénomène du ouïsme, citons encore l'ouverture de [ɛ] en [a] devant [r] (*narfe* «nerf»), l'amuïssement d'anciennes consonnes finales rétablies depuis, ailleurs, dans la prononciation contemporaine (*avri'* «avril», *mâr'* «mars», *qu'ri'* «quérir», *sû* «sud»), ou au contraire leur maintien (*genses* «gens»), les palatalisations typiques de l'Ouest mais qu'on retrouve aussi en Louisiane et dans les Antilles (*cotchille* «coquille», *motché* «moitié», *patchet* «paquet», *tchurieux* «curieux», etc.), le traitement archaïque ou divergent de la diphtongue <oi> (*nayer* «noyer», *pleyer* «ployer», *tet* «toit», ou encore *paouaisé* «pavoisé»).

On pourrait aussi souhaiter, dans l'absolu, des renvois à des ouvrages de référence où l'on peut trouver de longs articles monographiques sur certains des mots présents à la nomenclature: on ne saurait, aujourd'hui, parler de la forme *auripiaux* «oreillons» sans renvoyer à l'article AURIS du FEW (25, 1012b-1014b), qui fait le point sur la question épineuse de l'origine de cette forme.

2.2.10. Renvois analogiques. – On a mentionné que la grille de Buridant aurait pu inclure également, dans un programme maximal, un système de renvois analogiques (sémasiologiques et onomasiologiques). La possibilité se présentait ici: on aurait pu mentionner entre autres que les mots *frotteux* et *ramancheux* désignent tous les deux le chiropraticien.

2.3. ZOBEL, Joseph, La Rue Cases-Nègres, *Paris/Dakar, Présence Africaine, 1974.*

Avec ce roman de Joseph Zobel, nous abordons une variété de français régional malheureusement trop peu étudié, celui des Antilles. Ici, les gloses ne se présentent pas sous forme de glossaire en fin d'ouvrage, mais apparaissent en note de bas de page, ce qui signifie qu'elles sont très étroitement rattachées à un contexte bien précis. On n'y a droit qu'une seule fois, lors de la première apparition du mot, ce qui implique qu'un

lecteur qui aurait oublié le contenu de la note doit feuilleter l'ouvrage au hasard pour la retrouver – à supposer qu'il trouve quelque chose, car ce ne sont pas tous les mots régionaux qui ont eu droit à une glose, loin de là. Ici encore, on ignore si ces notes sont dues à l'auteur, à son éditeur, ou à un travail en tandem.

La nomenclature se révèle très insuffisante, si l'on considère le nombre de mots qui auraient mérité un commentaire: on ne relève que 21 notes dans la totalité de ce roman de 311 pages. Or, un sondage portant sur les 50 premières pages permet facilement d'identifier environ 25 emplois qui auraient pu donner lieu à une glose.(12) Dans ces circonstances, le fait que le mot *igname* ait été glosé, alors qu'il est facile de le trouver dans le premier dictionnaire consulté, apparaît comme d'autant plus incohérent. On constate également un parti-pris en faveur des substantifs (alors que de nombreux verbes auraient mérité un commentaire).

Il y a peu de choses à dire sur ces quelques notes de bas de page, dont le programme microstructurel est aussi minimaliste que ce que nous avons vu jusqu'à maintenant: une forme, une glose. On peut noter qu'à deux reprises, la définition est très archaïque et risque de ne pas être bien comprise par le lecteur d'aujourd'hui: *lélé* est glosé par «mouvette», mot absent des dictionnaires en un volume d'usage courant comme le *Petit Robert* ou le *Petit Larousse*, malgré FEW 6, III, 166a, MOVERE qui présente *mouvette* n. f. «cuillère de bois pour la cuisine» attesté de façon ininterrompue depuis George Sand (GSand; seit 1868 [Li]). Ce mot très courant dans les parlers de l'Ouest constitue peut-être en fait un régionalisme du français régional des Antilles, qui se serait glissé subrepticement dans une définition. D'après Telchid 1997, *lélé* signifie «fouet à sauce fait d'une branche de cacaoyer, à trois ou plusieurs doigts», et ne désigne donc pas exactement la même chose que *mouvette*, selon les définitions qu'on en trouve dans les dictionnaires.

Le mot *câpresse,* quant à lui, est glosé par «octavonne», autre mot absent des dictionnaires usuels comme le *Petit Robert* et le *Petit Larousse*, malgré FEW 7, 304b, OCTAVUS II 2 c qui le donne comme attesté de façon ininterrompue depuis 1780, avec la définition suivante: «enfant issu de parents dont l'un est un quarteron et l'autre un blanc».

---

(12) Cf. *amarrer* (p. 35), *beurre rouge* (p. 21), *cabrouet* (p. 23, 24, 39), *camisole* (p. 34, 35), *carreau* (p. 13, 15), *chigner* (p. 37), *couler le café* (p. 17), *drivailler* (p. 19), *fruit-à-pain* (p. 13, 15, 22), *géreur* (p. 19, 54), *habitation* (p. 18, 38), *héler* (p. 49), *laghia* (p. 51), *macata* (p. 11), *Mamzé* (p. 46), *manger* n. m. (p. 26, 49), *mango* (p. 26), *marron* (p. 23), *migan* (p. 22), *nika* (p. 35), *petites-bandes* (p. 43, 44), *prop'ter* (p. 43), *terrine* (p. 45, 46), *titim* (p. 53), *trace* (p. 24, 26, 39, 54).

L'un des inconvénients de la technique des notes de bas de page, par rapport à une liste récapitulative en fin d'ouvrage, est que de telles notes permettent moins facilement de prendre conscience des variantes: en page 60, on trouve par exemple la graphie *gaule* pour un mot qui apparaît en page 167 sous la forme *golle*.

Les définitions pêchent le plus souvent par leur caractère trop rudimentaire et incomplet: *pomme-liane* et *manger-coulier* sont définis comme des «fruits sauvages», le *toloman* est une «bouillie».

Enfin, si ces gloses étaient à refaire aujourd'hui, il ne serait plus nécessaire de gloser *akras (de morue),* qui est passé dans les dictionnaires de langue générale depuis quelques années, mais qui en 1974 (date de parution de *La Rue Cases-Nègres*) était sans doute encore peu connu en France.

2.4. DAUDET, *Alphonse,* Lettres de mon moulin, *dans* Œuvres, *I, texte établi, présenté et annoté par Roger* RIPOLL, *Paris, Gallimard, 1986 (Bibliothèque de la Pléiade), pp. 243-411 (texte) et 1266-1382 (notice, notes et variantes).*

Le cas d'Alphonse Daudet, tel qu'il est publié dans la Pléiade, présente des problèmes particuliers. Les notes métalinguistiques de l'apparat ont surtout pour but d'expliquer le sens de certains mots, et de les expliquer comme des adaptations du provençal, avec un minimum de références bibliographiques (seul le *Tresor* de Mistral est évoqué, mais non de façon systématique). Nous avons cherché à savoir si ces mots correspondaient à un usage réel en français régional de Provence, ou s'il s'agissait d'artefacts littéraires; nous avons aussi tenté de faire le bilan de la représentation lexicographique de ces mots, dans des sources comme le FEW et le TLF, jamais sollicitées par l'éditeur. Précisons d'entrée de jeu qu'aucun des mots commentés n'apparaît dans le *Dictionnaire des régionalismes de France* de Pierre Rézeau; il semble qu'ils soient pour la plupart trop anecdotiques, trop vieillis, ou trop peu représentatifs du français régional de Provence. Leur visibilité dans le TLF et le FEW est toutefois bien meilleure, mais on en retire souvent l'impression que Daudet est presque le seul à les avoir jamais employés dans un texte littéraire, ce qui d'après nous mérite d'être souligné. D'après le *Beiheft* du FEW, les données relatives au vocabulaire de Daudet ont été tirées par von Wartburg de deux sources, *Contribution à l'étude du vocabulaire d'Alphonse Daudet* d'I. Pauli, et *La langue d'Alphonse Daudet* de M. Burns. Quant au TLF, ses rédacteurs ont été confrontés à ses particularités lexicales à travers FRANTEXT, qui leur a fourni plusieurs exemples; il cite en outre à une

reprise (s.v. *charlottine*) la monographie de L. Michel, *Le langage méridional dans l'œuvre d'Alphonse Daudet.*

Avant de commenter les gloses de l'édition de la Pléiade, soulignons qu'un certain nombre de mots (une bonne quarantaine) qui auraient pu présenter un intérêt diatopique n'ont pas eu droit à une note; de ce point de vue, le travail de l'éditeur laisse à désirer.(13) Quant aux particularités grammaticales, beaucoup plus rares, elles ne sont pas répertoriées non plus.(14)

Nous avons déjà souligné l'importance de marquer l'autonymie par l'emploi des italiques; la typographie de cette édition ne respecte pas toujours ce principe: «Le mot anglore (provençal *angloro*) désigne un lézard gris.» Ce n'est pas seulement le mot provençal qui aurait dû venir en italique. Un autre principe typographique fondamental en lexicologie est l'emploi des guillemets pour les définitions; on corrigera donc la phrase suivante: «[...] le verbe *veni* peut être employé avec le sens de dire», plutôt «avec le sens de "dire"».

Passons maintenant au commentaire de chaque note métalinguistique (reclassées par ordre alphabétique).

adessias. – FEW 3, 58a, DEUS 2: «gelegentlich auch bei fr. schriftstellern, so bei Rabelais *adesias* Sainéan Rab 188, bei Molière *adiusias.*» – Ø TLF. – On se demande pourquoi la variante *adiousias* (p. 351) n'a eu droit à aucun commentaire, ni même à un renvoi.

---

(13) *Bonne mère* (p. 250, v. DRF), *mas* (p. 254 sqq.), *pécaïré* (p. 255, 262, 281, 302; v. DRF s.v *peuchère*), *lambrusque* (p. 263), *miarro* (p. 266, 267), *souper* (p. 267, v. DRF), *fromageon* (p. 268), *ménager* n. m. «fermier, métayer» (p. 272 sqq.), *ferrade* (p. 274, 383, 410; v. DRF), *pelone* (p. 287, 299), *s'aplatir ici contre* (p. 293), *pountoura* (p. 298, 300), *banditto* (p. 299), *bruccio* (p. 299), *pauvres nous* (p. 303; v. DRF), *cagnard* (p. 309, v. DRF), *barquette* «pâtisserie» (p. 311), *brave* «gentil, aimable» (p. 316, v. DRF), *roubine* (p. 329, 377, 381, 383; v. DRF), *Français* «qui parle français» (p. 331), *bastide* (p. 346, v. DRF), *passerille* (p. 350), *pères blancs* «prémontrés» (p. 366), *clair* «étang» (p. 377, 379, 381, 383), *espère* «affût» (p. 379), *negochin* (p. 379), *martilière* (p. 381), *(faire) son bon jour* «sa première communion» (p. 381), *roudeïroù* (p. 382, 408), *saladelle* (p. 383), *manado* (p. 383, 384; v. DRF), *s'acagnardir* (p. 405), *eau bouillie* (p. 406, v. DRF), *cadis* (p. 407), *cachimbau* (p. 407), *secondaire* «vicaire» (p. 408), *galoubet* (p. 408), *vote* (p. 410, v. DRF), *char à bancs* (p. 410), *novio* (p. 411).

(14) Emploi de l'article partitif après un adverbe quantificateur: «On a quelquefois beaucoup *du* [en ital. dans le texte] tourment dans notre métier!...» (p. 300); valeur de subordonnant universel de *que:* «Les Cucugnanais, les gens de Cucugnan, que c'est moi qui suis leur prieur.» (p. 303), «Ah! ne m'en parlez pas, que je ne puis plus me tenir sur mes jambes...» (p. 304, v. DRF).

Anglores. – Dans la mesure où le mot apparaît avec une majuscule, nous avons affaire à un nom propre; on peut se demander s'il est vraiment pertinent d'en donner la «traduction» («lézard gris»). En effet, Mistral précise qu'il peut s'agir d'un nom de famille. Il pourrait très bien ne pas y avoir le moindre lézard gris dans cette propriété (*le mas des Anglores*).

autre temps. – L'hypothèse d'un calque du provençal est confirmée par M: «*Autre-tèms* [...] adv. Au temps passé, autrefois, anciennement.» Selon les sources consultées, un tel emploi ne semble plus faire partie du français régional de Provence; peut-être n'en a-t-il d'ailleurs jamais fait partie.

baïle. – M: «*baile* [...] s. m. Maître-valet, chef de travailleurs, conducteur de travaux.». – FEW 1, 207a, BAJULUS: «apr. *beylle* [n. m.] "maître-valet"». – TLF s.v. *baile*[2] B: «Maître-valet dans les métairies du midi (de la France)». Suit un exemple tiré d'un traité de sociologie de 1967, puis comme première attestation de cette acception une édition du *Grand Larousse* de 1928. L'attestation de Daudet permet d'antidater de beaucoup cette datation(15); il est curieux qu'elle ait échappé au TLF.

battue. – En effet, Mistral (*Tresor*) est le seul à donner le sens d'«excursion»: «*batudo* [...] s. f. Battue [...]; excursion.». Le TLF cite Daudet, mais dans un passage où le mot a son acception générale en français («partie de chasse»).

botte (d'un âne). – Le mot provençal *bato* est classé parmi les matériaux d'origine incertaine ou inconnue dans FEW 22, I, 231-232b; on n'y trouve qu'un seul exemple de francisation, et la voyelle tonique est inchangée: aveyr. *batte* [f.] (rég.) "corne du pied des ruminants et autres animaux". La francisation de Daudet est arbitraire et isolée, le type prov. *bato* n'ayant rien à voir avec le mot fr. *botte* (la voyelle tonique fait d'ailleurs problème). – Ø TLF dans cet emploi.

---

(15) Le mot est en fait attesté depuis le moyen français (!), comme nous le signale Jean-Paul Chauveau: «Au sens générique de "employé à qui est confié un poste de responsabilité dans un domaine agricole", qui peut se réaliser comme "chef de travaux" ou "régisseur", le mot est plus ancien en français: mfr. *baile* m. "intendant d'un domaine agricole" (1471-1479, CptRoiRenéA 1, 80 = DMF1; 4, 289); voici le premier contexte qui est analysé dans la base DMF1: 1. "Responsable d'un domaine, régisseur": ...jou susdit pause avoir poyé à maistre Glaude Cordurier, fustier de Gardane et pour marchié, fait entre luy et moy, présent le *baile* de Gardane, Jaime Fabre, maistre Hugonin et maistre Jehan Le Bourgougnon, masson et habitans dudit lieu, et pour faire deux courradours, sive galleries à la maison du roy (*Comptes roi René* A., t.1, 1471, 80).»

buissière. – M: «*bouissiero* [...] s. f. Buissaie, lieu couvert de buis.». – FEW 1, 666a, BUXUS: «nfr. *buissière* "lieu planté de buis"». – TLF s.v. *bussière:* «Endroit couvert de buis.». Apparaît sans marque régionale, mais la première citation est de Daudet (celle-là même qui a donné lieu à une note dans l'édition de la Pléiade), et la seconde est d'un autre auteur provençal, Alexandre Arnoux. – Régionalisme non identifié comme tel dans la lexicographie française, qui prend en compte ce type lexical depuis Boiste 1819 (mais Ø *Petit Robert* 2005).

caleil. – Selon l'éditeur, de la forme féminine *calèio,* cf. M: «*calèio* [...] s. f. Lampe à pied, chandelier à crochet.». – FEW 2, 86b, CALICULUS I 1: «Péz. *caléyo* [f.], aveyr. *coleillo* "petite lampe à queue"». – Le mot ayant toutefois été adapté au masculin par Daudet, il faut partir en fait des formes masculines (le féminin est, en tout état de cause, secondaire, en regard de l'étymon): «Péz. Tarn *calél* [< *calelh*] [m.] "lampe rustique, à queue", Ariège *kaleł*, Ferrère *caléy* "petite lampe à l'huile"» (ibid.). En outre, la forme francisée *caleil* est répertoriée dans FEW (ibid. note 2) chez Daudet et Paul Arène (Provençal). – TLF s.v. *caleil:* «*Vx* ou *région.* Petite lampe à huile, à fond plat, munie d'un crochet qui sert à la suspendre.» Suit une citation de Daudet tirée des *Contes du lundi,* 1873. Le mot est attesté en français dp. 1552 (Rabelais).

charlottine. – M: «*charloutino* s. f. Barge à queue noire.». – FEW 13, II, 362b, TŠARL-: «pr. *charlotino* f. "numenius phaeopus", Gard "limosa rufa"». – TLF s.v. *charlottine*: «*Région.* (Provence). Échassier migrateur à queue noire. Synon. *Barge.*». Le mot semble n'appartenir qu'à Daudet: le TLF le cite dans la partie synchronique de l'article (*L'Arlésienne,* 1872) puis dans la partie diachronique (*Lettres de mon moulin,* 1869).

citre. – FEW 2, I, 721a, CITRUS 2 a: «lang. *citro* f. "espèce de pastèque verte" (daher *citre* Daud)». – TLF s.v. *citre:* «Variété de pastèque». Suit une citation de Daudet, celle de notre texte. Le commentaire du TLF voit dans cette forme un emprunt au latin médiéval et ne mentionne pas, à tort, l'intermédiaire du provençal.

férigoule. – M: «*ferigoulo* [...] s. f. Thym, plante odoriférante.» – FEW 3, 464b-465a, FERICULA I 1: «dieses südliche wort findet sich etwa auch in fr. geschriebenen texten seit dem 16. jh., meist aber ausdrücklich als pr. lang. bezeichnet, in den formen *farigole, frigoule, ferigole, férigoule* Daudet 1869». – TLF s.v. *farigoule, férigoule, frigoule*: «*Région.* (Provence). Thym.» Suit une citation de Daudet tirée du *Nabab,* 1877; Daudet est évoqué à nouveau dans le commentaire historique, avec une citation tirée des *Lettres de mon moulin,* 1869. Le mot, en particulier sous cette forme, semble être propre à cet auteur.

galéjon. – M: «*galejoun* [...] s. m. Héron, oiseau de marais.». – FEW 4, 47a, GALLUS I 1 b: «Mars. *galéjoun* [m.] "héron gris" A.». – Ø TLF. – Francisation isolée de Daudet.

gindre n. m. «garçon boulanger». – Rien à dire sur le plan diatopique; la note est toutefois utile, ce mot technique n'étant plus guère connu de nos jours.

gouaille. – FEW 4, 5b, GABA I 3 a: «Nfr. *gouaille* "esp. d'oiseau de mer" Daud 1869»; note 26: «Vielleicht wegen seines schreies.». Cette explication *ad hoc* («peut-être en raison de son cri») n'est pas très convaincante. – Ø TLF avec cette acception. – Il ne peut s'agir d'une coquille, car le mot apparaît à deux reprises, p. 287 et p. 299. On ne voit pas le rapport avec ses équivalents occitans: *gàbi* f., *gabian* m. (FEW 4, 83a, GAVIA).

grand. – M: «*grand* s. m. et f. Grand-père, grand'mère». TLF s.v. *grand* III A I: «*Emploi subst., région.* (Sud-Est). *Le grand, la grand.* Le grand-père, la grand-mère.» Suivent un exemple enchaîné et un exemple détaché, tous les deux d'auteurs provençaux, dont le second n'est autre que Daudet lui-même; en fait, la citation du TLF est celle qui a donné lieu à cette note dans l'édition de la Pléiade. Les sources récentes de français régional ne permettent pas de confirmer la survivance de ce type de nos jours.

magnan. – Malgré son absence du *Petit Robert* (2005), *magnan* est donné dans FEW 22, II, 179a comme 'frm.' dp. Trév 1704, mais il aurait peut-être fallu lui adjoindre la marque 'rég.' (*mea culpa*). Le TLF lui consacre un article, sans restriction diatopique mais avec un exemple de Daudet (celui qui a donné lieu à la note dans l'édition de la Pléiade), et un autre tiré du journal *Le Monde* faisant référence au Gard.

olivade. – M: «*oulivado* [...] Olivaison, récolte des olives, saison où l'on fait cette récolte.». – FEW 7, 348a, OLIVA: «Bdauph. *owlivádo* f. "récolte des olives" [...] (> nfr. *olivade,* Daud 1869; Ac 1935)». – TLF: «*Région.* (Provence). Cueillette des olives.» Suit un exemple de Daudet tiré de l'*Arlésienne* (1872); puis, Daudet est à nouveau sollicité dans le commentaire historique, l'attestation des *Lettres de mon moulin* dont il est question ici constituant la première attestation. Le mot est absent des recueils de régionalismes et n'est attesté que chez notre auteur.

olives à la picholine. – Prov. *pichoulino* est francisé depuis longtemps, cf. FEW 8, 610b, PITŠ- 1 c: «mars. [...] *picholine* Brun [donc fr. rég.] (> nfr. id., seit SavBr 1723, *olive picholine,* seit Ac 1835)».

scopa. – FEW 11, 320b, SCOPA II 4: «Nfr. *scopa* f. "nom d'un jeu de cartes" (1869, Daud).». – Ø TLF. Emprunt isolé à l'italoroman.

taillole. – M: «*taiolo* [...] s. f. Ceinture de laine, de soie ou de fleuret, dont on se serre la taille.». – FEW 13, I, 45b, TALIARE: «nfr. *taillole* "id. [écharpe], ceinture" (1665, FrMod 21, 139; 1869, Daudet; 'en Prov.' dp. LiS 1877)». – TLF s.v. *taillole, taïole:* «*Région.* (Provence, Catalogne). Ceinture, le plus souvent en laine rouge, enroulée plusieurs fois autour de la taille et servant à retenir le pantalon.»

venir v. intr. «dire». – L'éditeur affirme avec raison que *venir* en provençal peut s'employer au sens de «dire», mais en bonne méthode il aurait été préférable de citer explicitement le *Tresor* de Mistral désormais «M»: «*alor me vengué,* alors il me dit; *té, me vèn,* tiens, me dit-il».

Ces vérifications systématiques permettent un certain nombre de constatations. D'abord, la plupart de ces emplois ont retenu l'attention, au point de figurer tels quels dans les grands répertoires lexicographiques, où ils sont étymologisés et replacés dans un contexte plus large (cf. le type *adessias,* déjà présent chez Rabelais et Molière). Les vérifications systématiques dans le *Tresor* de Mistral ont permis de donner une assise plus solide aux hypothèses d'emprunts au provençal (cf. par ex. *battue* «excursion»; mais dans ce domaine il faut rester prudent et ne jamais perdre de vue la possibilité d'une création du français local, éventuellement calquée par les patois provençaux). Cela dit, ce qui semble avoir échappé aux rédacteurs est le caractère parfois assez artificiel, semble-t-il, de ces francisations forcées (cf. en particulier *bato* devenu *botte*), qui ne sont attestées justement que sous la plume de Daudet (cf. encore *citre, charlottine, férigoule, galéjon*). Les voir ainsi réunies contribue à faire prendre conscience du phénomène. Dans d'autres cas, il s'agit de mots plus largement attestés en français (et pas seulement en provençal), mais dont le caractère diatopiquement marqué n'a pas été mis en évidence dans la lexicographie (*magnan*). D'autres corrections mineures ont pu être proposées: dans un cas (*caleil*), on a pu corriger le genre du mot provençal emprunté; dans un autre (*citre*), rectifier l'étymologisation du TLF (emprunt au provençal et non emprunt direct au latin médiéval); puis, proposer une nouvelle première attestation pour une acception de *baïle*. Enfin, de véritables hapax, qu'il s'agisse d'un emprunt tout à fait isolé à l'italien (*scopa*) ou d'une particularité idiosyncratique inexpliquée de Daudet (*gouaille*), ont pu être identifiés comme tels.

3. Proposition de modèle de glossaire de type philologique

En tenant compte de ce qui vient d'être énoncé, tentons un exercice périlleux: celui de proposer un modèle de glossaire philologique d'ouvrage

littéraire francophone. Avant de commencer, il convient de se poser d'abord une question dont la réponse sera déterminante pour la forme qu'adoptera ce modèle: en quoi un article de glossaire d'ouvrage littéraire se distingue-t-il d'un article de dictionnaire qui tente de rendre compte d'un corpus beaucoup plus large? À notre avis, le glossaire peut (ou doit) se permettre d'être beaucoup plus contextuel dans ses interprétations, dans l'analyse des effets de sens et des valeurs connotatives; toutefois, cela n'implique surtout pas qu'il puisse se permettre de renoncer à une mise en perspective, mais celle-ci doit se faire dans un commentaire historico-comparatif final, et non dans le corps de l'article. Concrètement, nous voulons dire que l'on risque fort d'avoir affaire à des mots en fait polysémiques, mais dont seule une acception est illustrée dans le corpus. Il est impossible, dans ces conditions, de proposer au lecteur une structuration sémantique exhaustive. Les affinités syntagmatiques, particulièrement bien traitées dans un dictionnaire comme le TLF, ne peuvent pas bien ressortir d'un corpus restreint, de même que les renvois paradigmatiques. Pour que le lecteur ne retire pas de la réalité une vision trop étriquée, il est utile de lui fournir un résumé de ce que l'on sait d'autre part sur le mot, ainsi qu'une rubrique bibliographique aussi exhaustive que possible.

Le modèle proposé ci-dessous représente un programme maximal, dont certaines rubriques peuvent être considérées comme facultatives. On peut aussi en modifier la typographie, l'ordre d'apparition, ou juger que certaines d'entre elles ne sont pas pertinentes pour tel ou tel type de corpus. Nous avons préféré être aussi exhaustif que possible, un programme maximal pouvant toujours se réaliser de façon plus économe, en particulier si le public visé n'est pas nécessairement universitaire.

ENTRÉE-RENVOI → ENTRÉE

ENTRÉE (VARIANTES) cat. gramm.

1. Première acception (ou premier type de valence verbale, pour les verbes). *Syntagmatique.* → renvois sémasiologiques et onomasiologiques.

Contexte (scrupuleusement édité et dûment référencé). / Contexte. / Contexte, etc. / Renvois à d'autres contextes (lorsque considérés comme trop nombreux et comme n'apportant rien d'importance) par simple localisation de la page.

◊ Acception secondaire (ou emplois prépositionnels figés pour les verbes, etc.).

2. Seconde acception (ou deuxième type de valence verbale), etc.

Rubrique encyclopédique. – En lexicographie différentielle francophone, il arrive souvent que certains référents peu connus du public exogène gagnent à être présentés avec un luxe de détails qui relèvent d'une description encyclopédique des choses, et non d'une analyse lexicologique du signe linguistique, laquelle avec ses seuls sèmes componentiels peut laisser le lecteur sur sa faim. Dans la mesure où de tels glossaires ont pour objet la description de textes éminemment culturels, à savoir des ouvrages littéraires francophones, de telles rubriques peuvent tout naturellement y trouver leur place.

Remarques. – Formelles: portant sur la graphie, la phonétique, la morphologie grammaticale et lexicale. – Différentielles: portant sur les rapports avec le français de référence (la même forme existe-t-elle en français de référence et si oui avec quel sens? ce sens est-il également connu dans la variété étudiée? comment exprime-t-on le même contenu en français de référence? le mot du français de référence exprimant le même contenu est-il aussi en usage dans la variété étudiée?).

Commentaire historico-comparatif. – Première datation (avec références précises). – Type de diatopisme: archaïsme (dans ce cas, donner la première apparition d'une marque diachronique dans la lexicographie générale ou dans un quelconque discours métalinguistique); emprunt (dans ce cas, préciser à quelle langue: parler galloroman, créole, langue régionale, langue nationale d'un État plurilingue ou d'un État voisin, etc.); innovation (dans ce cas, préciser si elle est formelle ou sémantique; si elle est sémantique, dire de quel type de figure il s'agit, et si elle est formelle, identifier le phénomène en cause, qu'il s'agisse d'une préfixation, d'une suffixation, d'une composition, etc.). – Mise en perspective par rapport au reste de la francophonie: le type lexical existe-t-il ailleurs, et si oui sous quelle(s) forme(s) et avec quelle(s) acception(s)? – Mise en perspective par rapport à l'état des connaissances sur le type lexical étudié: (a) les formes et acceptions relevées dans le corpus ont-elles déjà été prises en compte dans la lexicographie différentielle et/ou générale? (b) y a-t-il de nombreuses autres formes et acceptions possibles et en quoi se différencient-elles des formes du corpus? (c) où trouvera-t-on des informations complémentaires sur le mot objet de l'article? (d) est-il possible de proposer des améliorations à la bibliographie existante à partir du corpus étudié?

4. Problèmes de réception; conclusion

On peut légitimement se demander si le lecteur moyen qui s'intéresse à la littérature francophone a besoin d'un pareil luxe de détails. Il est vrai

qu'il peut y avoir différents types de lecteurs. Commençons par une distinction de taille, celle qu'il importe de faire entre lecteurs «indigènes» et lecteurs «exogènes». Les Québécois n'ont guère besoin qu'on leur explique le vocabulaire de Michel Tremblay, ni les Antillais celui de Joseph Zobel. Ils ressentiraient même fort probablement une certaine gêne devant un tel discours lexicographique, ou à tout le moins l'impression que ce discours ne s'adresse pas à eux. C'est là une constatation qui, à coup sûr, différencie le glossaire diatopique du glossaire diachronique. Autre distinction, tout aussi importante: celle qui sépare les lecteurs que nous appellerons «profanes» des lecteurs spécialistes de lexicologie et de lexicographie. Sur la première distinction, nous dirons simplement que les lecteurs «indigènes», bien que n'ayant pas nécessairement besoin qu'on leur explique dans le détail le sémantisme de leurs mots, n'en connaissent pas toujours l'origine, ni l'extension diatopique à l'échelle de la francophonie; or, de telles connaissances peuvent exercer une influence déterminante sur la réception d'une œuvre, ou sur les débats toujours d'actualité autour des problèmes de norme. On peut donc faire le pari que, même dans le cadre de la réception locale d'un tel type de glossaire, l'honnête homme, voire le polémiste engagé, sauront trouver dans le genre d'approche que nous proposons des données nouvelles et stimulantes pour leur réflexion. En outre, bien que pouvant leur paraître inutile à première vue, de tels glossaires ont de bonnes chances d'être perçus par les lecteurs locaux comme la preuve indirecte de l'intérêt porté par le lectorat exogène à leur littérature. Quant à la seconde dichotomie, celle séparant profanes et spécialistes, il faudrait peut-être penser à tirer d'un glossaire réalisé à partir d'un programme maximaliste des sous-produits plus facilement assimilables par le grand public. Le plan d'article proposé ci-dessus est constitué de rubriques clairement détachées et l'ensemble est modulable à souhait. Sans lésiner sur la qualité, on pourrait proposer au monde de l'édition des versions de glossaires francophones libérées de la lourdeur des références bibliographiques ainsi que de l'opacité de la terminologie linguistique. L'important, c'est qu'une telle édition «grand public» puisse renvoyer à une édition ou à un travail spécialisés; en d'autres termes, il ne faut pas faire de la vulgarisation à partir de rien, mais bien à partir d'un produit aussi élaboré que possible. L'existence d'un glossaire approfondi, qui peut prendre la forme d'un mémoire de maîtrise, de DEA, d'un article dans une revue spécialisée, voire d'une thèse dans le cas d'ouvrages littéraires vraiment très exigeants (nous pensons par exemple à *Texaco* de Patrick Chamoiseau), devrait être le garant scientifique d'un glossaire «allégé».

Quoi qu'il en soit, on peut considérer que des glossaires de qualité font cruellement défaut, et que cette lacune constitue un frein à la réception de la littérature «diatopiquement marquée» (pensons par exemple à l'enseignement, à la place des ouvrages d'auteurs francophones dans les concours de recrutement de l'enseignement secondaire, etc.). Il importe de se mettre à la tâche, pour convaincre ensuite les maisons d'édition de l'importance d'une telle entreprise. La diatopie mérite des outils comparables en qualité et en quantité à ceux dont dispose la diachronie; les deux axes ont d'ailleurs beaucoup à gagner d'un tel éclairage réciproque.

Université de Paris-Sorbonne André THIBAULT

5. Bibliographie

5.1. Textes dont les glossaires ou les notes ont été commentés

Daudet, Alphonse, *Lettres de mon moulin,* dans *Œuvres,* I, texte établi, présenté et annoté par Roger Ripoll, Paris, Gallimard, 1986 (Bibliothèque de la Pléiade), pp. 243-411 (texte) et 1266-1382 (notice, notes et variantes).

Maillet, Antonine, *La Sagouine,* Montréal, Bibliothèque Québécoise, 1990 (1re éd. 1971, Leméac); lexique (auteur non spécifié), pp. 171-179.

Tremblay, Michel, *Les Belles-Sœurs,* dans *Théâtre I,* [Montréal], Leméac, [Paris]: Actes Sud, pp. 7-76 (et «Lexique» de Pierre Filion, pp. 438-439), 1991.

Zobel, Joseph, *La Rue Cases-Nègres,* Paris/Dakar, Présence Africaine, 1974.

5.2. Références bibliographiques

Boulanger, Jean-Claude, 1992. *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui,* langue française, histoire, géographie / culture générale, Montréal, Dicorobert.

Buridant, Claude, 1991. «En passant par le *Glossaire des glossaires du moyen français.* Les glossaires des éditions de textes de moyen français et l'élaboration du *Dictionnaire de moyen français:* essai d'analyse critique», *RLiR* 55, 427-478.

Chambon, Jean-Pierre, 1991. «À propos de *gros sous* et de *doigts de pied* chez Rimbaud», *Parade Sauvage,* n° 8, 9-15.

Cormier, Yves, 1999. *Dictionnaire du français acadien,* Montréal, Fides.

DFR = v. Rézeau, Pierre.

DHFQ = v. Poirier, Claude.

DQA = v. Boulanger, Jean-Claude.

DSR = v. Thibault, André.

FEW = v. Wartburg, Walther von.

M = v. Mistral, Frédéric.

Mistral, Frédéric, 1878-1886. *Lou Trésor dóu Felibrige, ou dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne,* Aix-en-Provence, Vve Remondet-Aubin, 2 vol.

Poirier, Claude (dir.), 1998. Trésor de la Langue Française au Québec, *Dictionnaire historique du français québécois: Monographies lexicographiques de québécismes,* sous la direction de Claude Poirier, Sainte-Foy (Québec), Les Presses de l'Université Laval.

Rézeau, Pierre (éd. et principal rédacteur), 2001. *Dictionnaire des régionalismes de France: Géographie et histoire d'un patrimoine linguistique,* Bruxelles, DeBoeck/Duculot.

Robillard, Didier de / Beniamino, Michel (éds), 1993 (tome 1); 1996 (tome 2). *Le français dans l'espace francophone: Description linguistique et sociolinguistique de la francophonie,* Paris, Champion. 2 vol.

Telchid 1997 = Telchid, Sylviane, 1997. *Dictionnaire du français régional des Antilles. Guadeloupe, Martinique,* Paris, Bonneton.

Thibault, André, 1997. *Dictionnaire suisse romand: Particularités lexicales du français contemporain,* Genève, Zoé.

TLF = *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960),* Paris, Editions du CNRS, 1971-1994 (16 vol.).

Wartburg, Walther von. *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des galloromanischen sprachschatzes*, Bonn, Klopp, 1928; Leipzig-Berlin, Teubner, 1934 et 1940; Basel, Helbing & Lichtenhahn, 1946–1952; Basel, Zbinden, 1955–2002 (25 volumes).

6. Annexes

6.1. TREMBLAY, *Michel, «Lexique», dans* Théâtre I, *[Montréal], Leméac, [Paris]: Actes Sud, 1991, pp. 438-439 (établi par Pierre Filion).*

LEXIQUE

Quelques mots et expressions du parler populaire montréalais

Barouetter, brasser, bouger.
Bec, un baiser.
Bécosses, (angl. *back house*) toilettes.
Bicycle à gasoline, moto.
Binnes, (angl. *beans*) fèves.
Blonde, amie, petite amie.
Bougraise, bougresse, canaille.
Brosse, cuite.
Câlice, juron.
Cennes, sous.
Chnolles, couilles.
Chum, (angl.) ami, petit ami.
Chus, je suis.
Ciboire, juron.
Cibolaque, juron.
Cibole, juron.
Coke, Coca-Cola.
Crosser (se), se masturber.
Cute, (angl.) joli.
Effouerré, avachi, écrasé.

Embarré, enfermé.
Entéka, en tout cas.
Etebus, autobus.
Full, (angl.) plein.
Garrocher, lancer.
Guidoune, prostituée.
Hostie (s'tie), juron.
Job steaddée, (angl. *steady*) emploi permanent.
Kisser, bouche.
Main, (angl. *Main street*) rue principale; boulevard Saint-Laurent à Montréal, rue Saint-Denis à Paris [*sic!*].
Mosusse, juron dérivé de maudit.
Pantoute, pas du tout.
Paqueté, soûl.
Plotte, mot dégradant pour désigner une femme.
Pogner, séduire, charmer; prendre; être coincé.
Poqué, abîmé, épuisé.
Poupoune, prostituée.
Quétaine, (angl. *cheap*) ringard.
Retontir, rebondir, arriver à l'improviste.
Set, (angl.) ameublement.
Shaker, (angl.) trembler.
Simonaque, juron.
Spring, (angl.) coureur de jupons.
Step, sursaut.
Tabarnac, juron.
Tabarname, juron.
Taboire, juron.
Toffe, (angl. *tough*) dur.
Toune, (angl. *tune*) chanson.
Trognon, anus.
Viarge, juron.
Vues, films.
Yable, diable.

6.2. MAILLET, Antonine, La Sagouine, *Montréal, Bibliothèque Québécoise, 1990 (1re éd. 1971, Leméac); «Lexique» (auteur non spécifié; A. Maillet? son éditeur?), pp. 171-179.*

A

âbre – arbre
accoutumance – habitude
accoutume – habitude
adjermé – cousin germain
aigneau – agneau
alément – allure
allumelle – lame
amancher – arranger
aouindre – sortir
apparence – apparemment
appartenir – posséder
asseurement – même
asseyer – essayer
attifer – habiller
attoquer – accoter
auripiaux – oreillons
avri' – avril

B

babine – lèvre
baboune – gorille
badgeuler – rouspéter
bâille – cuve
bâillée – cuvée
bailler – donner
bardeau – zona
barrer – fermer à clef
beluet – bleuet
besson – jumeau
bessoune – jumelle
biére aux méres – bière de fabrication domestique
bodrer – déranger
bombarde – sorte de musique à bouche, guimbarde
boqouite – sarrasin

borbis – brebis
borcer – bercer
bôrd – côté, pièce
borgo – klaxon
borlicoco – pomme de pin
borouette – brouette
bouchure – clôture
boueye – bouée
boyaux – intestins
brailler – pleurer
bréyon – torchon

C

caboche – tête
cagouette – nuque
camule – chameau
capot – veste, manteau
carculer – calculer
cartron – carton
cenelle – petit fruit sauvage
chamailler – disputer
chamaillerie – chicane
charôme – charogne
châssis – fenêtre
chaudiére – seau
chavirer – perdre la tête
claquer – applaudir
clopeux – boiteux
closet – armoire, placard
cobir – bosseler
coffre – cercueil
coque – fruit de mer (petite clam)
cosse – haricot
cotchille – coquille, écaille
cotchiner – tricher
couleuré – en couleur
counaissance – connaissance
coureux d'aléctions – politiciens
courte-haleine – asthme
couvarte – couverture
craqué – gercé
créature – femme
crinquer – remonter

D

déconforter – décourager
défricheter – défricher, déchiffrer
déniger – dénicher
dentifreeze – dentifrice
désâmer – épuiser
deusses – deux au féminin
dévaler – descendre
dève (en) – en colère
dide – acte de vente
dôré – chaloupe, doris

E

ébaroui – ébahi
écarter – perdre
échine – dos
éclat – écopeau
étole – école
effaré – effronté
éflintché – maigre et grand
élonger – allonger
embellzir – embellir
émoyer (s') – s'informer
empremier – autrefois
encens – gomme à mâcher
entoute – du tout
envaler – avaler
éparpiller – étendre
épelan – éperlan
ersourdre – apparaître, surgir
équipolent – équivalent
esclopé – estropié
escousse – moment
esharber – sarcler
espèrer – attendre
essue-mains – essuie-mains
estâtue – statue
étchureau – écureuil
étention – intention

F

fantaisie – caprice
farlaque – dévergondée
farlaquerie – dévergondage
fayot – fève, haricot
feed – nourriture pour animaux, moulée
fiance – confiance
flacatoune – bière de fabrication domestique
flambe – flamme
forneau – four
forter – fureter
fouine – lance pour pêcher l'anguille
fricot – ragoût particulier à l'Acadie
frolic – fête, corvée
froncle – furoncle
frotteux – chiropraticien
fussy – difficile

G

galance – balançoire, escarpolette
galoche – chaussure
garrocher – lancer
geint – plainte, cri
genses – gens
goémond – varech, algues
gornier – grenier
goule – bouche
gravaphône – tourne-disque
greyer – habiller
grouiller – bouger
guénilloux – en guénilles
gumrubber – botte en caoutchouc

H

haler – tirer
halez-vous – poussez-vous
happer – attraper
harbe – herbe
harbe à outarde – varech
hardes – vêtements
hâriotte – petite branche servant de fouet
hucher – crier

J

jarnigoine – débrouillardise, invention
jeunesse – jeune
jongler – penser, réfléchir
jonglerie – réflexion
jongleux – songeur, taciturne
jouquer – jucher
jurement – juron
jurer – blasphémer

L

laize – bande de terre, de tissu
larguer – lâcher, lancer
logis – maison
lousse – libre, lâche
louter – ôter

M

machequouère – chat sauvage
mackinaw – veste de bûcheron
mâr' – mars
mauvais mal – cancer
médalle – médaille
mênuit – minuit
mirer – briller, viser
mitan – milieu
mocauque – terrain bas et embroussaillé à la lisière du bois
moppe – balai
motché – moitié
mouque – moule
musc – parfum
musique à bouche – harmonica

N

narffe – nerf
naveau – navet

nayer – noyer
nombourri – nombril

O
ostiner – tenir tête
ouasin – voisin
ous – os

P
palais – dentier
pantoute – pas du tout
pantrie – remise
paouaisé – plein
par chance – heureusement
paré – prêt
parle – perle
patchet – paquet, colis
peddleux – colporteur
petit-noir – canard noir aquatique
petite graine – un peu
phale – gorge
phale basse – tristesse
pigrouine – rein
plantée – abondance
pleyer – plier
pogner – prendre
pontchine – baril
poumonique – tuberculeux
poumons-au-vif – pneumonie
poutine râpée – mets régional en Acadie fait avec de la patate râpée
présent – cadeau
probytère – presbytère
puron – acné

Q
quitter – laisser
qu'ri' – quérir, chercher

R
raccomoder – rapiécer, repriser
ragorner – cueillir, ramasser
ramancher – réparer
ramancheux – chiropraticien
ramenelle – mauvaise herbe
rapièceter – rapiécer
record – disque
remenilles – pis de la vache
renâcler – renifler, rouspéter
respire – respiration
retorner – retourner
rognon – rein
russeau – ruisseau

S
sacordjé – sacré Dieu (juron)
sapré – sacré (juron)
satré – sacré (juron)
séance – pièce de théâtre
seillon – sillon
siau – seau
soldar – soldat
somerset – bascule
sorcière de vent – cyclone
souvenance – souvenir, mémoire
spitoune – crachoir
stamps – timbres assurance-chômage
sû – sud
subler – siffler
sublet – sifflet
suire – suivre
sus – chez

T
tarzer – tarder
tchas – tas
tchurieux – curieux, drôle, étrange
temps me dure – j'ai hâte
terrasser – isolation à l'extérieur d'une maison, avec du varech ou de la sciure de bois
tet à poules – poulailler
tétines-de-souris – pattes d'alouette
tignasse – chevelure
timber – tomber

trappe – cage à homard
travée – lisière
treufle – trèfle

U
usses – sourcils

V
varger sur – battre
vieillzir – vieillir

Z
zire (faire) – dégoûter

6.3. ZOBEL, Joseph, La Rue Cases-Nègres, *Paris/Dakar, Présence Africaine, 1974, 311 pages. Relevé des notes de bas de page (d'auteur non spécifié; Zobel? son éditeur?).*

mornes: Colline aux Antilles. (p. 11)
canari: Cocotte en terre cuite. (p. 13)
coui: Demi-calebasse servant d'écuelle. (p. 15)
béké: Blanc-créole, propriétaire de plantations et d'usines. (p. 19)
pomme-liane: Fruit sauvage. (p. 22)
manger-coulier: Fruits sauvages. (p. 25)
cabouillat: Foin. (p. 35)
igname: Racine comestible. (p. 41)
lélé: Mouvette. (p. 42)
son iche: Son enfant. (p. 46)
quimboiseuse: Faiseuse de maléfices. (p. 59)
gaule: Ou gown, longue tunique très ample. (p. 60)
akras (de morue): Croquettes. (p. 61)
toloman: Bouillie. (p. 74)
coulée: Vallon. (p. 80)
corossol: Fruit charnu et juteux qu'aux Antilles on mange le matin. (p. 141)
mabi: Bière de gingembre. (p. 141)
câpresse: Octavonne. (p. 152)
Séancier: Sorcier. (p. 168)
gombos: Sorte d'asperges. (p. 187)
bacoua: Grosse paille. (p. 208)

6.4. DAUDET, Alphonse, Lettres de mon moulin, *dans Œuvres, I, texte établi, présenté et annoté par Roger RIPOLL, Paris, Gallimard, 1986 (Bibliothèque de la Pléiade), pp. 243-411 (texte) et 1266-1382 (notice, notes et variantes). Relevé des informations métalinguistiques (diatopiques ou autres) dans les notes.*

«*gindre*» (p. 250)*:* L'emploi de l'italique n'est pas destiné, comme on a pu le croire parfois, à attirer l'attention sur un trait de prononciation méridionale [...]. Il vise en réalité à mettre en relief l'appartenance du mot au vocabulaire d'un métier: le terme bien français de «gindre» ou «geindre» (orthographe du *Figaro* et de l'édition originale) désigne, comme on le sait, un ouvrier boulanger. (p. 1285)

«il lui vint d'un air goguenard» (p. 251): C'est bien le verbe «venir» qui est employé dans toutes les publications contrôlées par Daudet. Par la suite, les imprimeurs parisiens, ne comprenant pas, ont cru devoir le remplacer par un banal «il lui dit». En fait, il s'agit d'un tour calqué sur le provençal, où le verbe *veni* peut être employé avec le sens de dire. (p. 1285)

«Nous étions au *mas* des Anglores.» (p. 252): Le mot anglore (provençal *angloro*) désigne un lézard gris. (p. 1286)

«Autre temps» (p. 254): Cette locution a parfois dérouté les imprimeurs, de sorte que dans certaines éditions non contrôlées par Daudet elle est remplacée par «auparavant». En fait, Daudet a transcrit en français l'expression provençale *autre tèms* («au temps passé»). (p. 1290)

«n'avait plus que son *grand* au monde» (p. 255): Terme provençal, «grand-père». (p. 1290)

«pour la moisson, les magnans ou les olivades» (p. 255): Daudet énumère des travaux saisonniers des paysans provençaux sans s'astreindre à suivre l'ordre chronologique: c'est au printemps que l'on s'occupe des vers à soie, tandis que la cueillette des olives se fait à la fin de l'automne. (p. 1290)

«exposé aux brutalités des *baïles*» (p. 256): Maîtres-valets, surveillants des travaux. (p. 1290)

«la taillole en lambeaux» (p. 256): Cette large ceinture d'étoffe, caractéristique du costume provençal, est fréquemment mentionnée par Daudet.

«à travers les maquis et les buissières» (p. 263): Lieux couverts de buis (provençal *bouissiero*). (p. 1292)

«ramassant des œufs de *gouailles*» (p. 287): S'agit-il tout simplement de goélands? Dans la première version manuscrite, reproduite dans la Notice, Daudet se contentait en effet de parler d'«œufs de goéland». En tout cas, le terme désigne bien des oiseaux de mer (voir «Les Douaniers», p. 299). (p. 1318)

«à jouer d'interminables parties de *scopa*» (p. 287): Ce jeu de cartes, d'origine italienne, a des règles simples, et les parties peuvent en être jouées aussi bien à deux qu'à quatre; on comprend que ce soit le passe-temps des gardiens. Daudet fait de la pratique de ce jeu un trait caractéristique de la vie corse (voir «Le Bandit Quastana», p. 858-860). (p. 1318)

«Vous frapperez, on vous ouvrira... Adessias!» (p. 302): Daudet transcrit simplement le mot provençal («adieu» lorsqu'on s'adresse à quelqu'un qu'on ne tutoie pas). (p. 1325)

«Quelle battue!» (p. 302): Daudet s'est contenté de franciser le mot provençal *batudo* («excursion»). (p. 1325)

«Ai! ai! ai! est-il possible?...» (p. 303): Daudet conserve à l'interjection son orthographe provençale. (p. 1325)

«la botte d'un vieil âne» (p. 304): Métaphore originale ou erreur? Le mot provençal *bato* a simplement le sens de «corne, sabot». (p. 1326)

«veuve d'officier-sperrior» (p. 321): Cette forme, attestée dans toutes les publications contrôlées par Daudet, n'est pas le résultat d'une erreur typographique. On la trouve répétée plusieurs fois sur un feuillet du carnet des *Lettres de mon moulin,*

comme si Daudet avait voulu juger la valeur d'une telle transcription. Aurait-il cherché à rendre ainsi une particularité de prononciation, qui aurait été le fait, par exemple, d'un comédien de l'époque? Nous ne pouvons que poser la question. En tout cas, la correction «officier supérieur», que l'on trouve dans les éditions courantes des *Lettres de mon moulin,* n'a aucune autorité. (p. 1339)

«les jeux sur l'aire, les luttes d'hommes, les trois sauts, l'étrangle-chat, le jeu de l'outre» (p. 333): Deux de ces jeux sont mentionnés au début du chant VI de *Calendal* [...]. Dans son dictionnaire, Mistral précise que le saut sur l'outre «consiste à faire trois sauts consécutifs sur une outre enflée et à frapper trois fois des mains sans tomber à terre» (*Tresor,* article «Bout»). Quant à l'étrangle-chat, il le définit ainsi: «Deux champions, enlacés au cou par une même corde, tirent en sens inverse à qui mieux mieux. Celui qui entraîne l'autre est le vainqueur (*Tresor,* article «Estranglocat»). (p. 1347)

«nourris de *citres* et de pastèques» (p. 367): Transcription du provençal *citre*, qui désigne une espèce de pastèque. (p. 1371)

«les jarres d'olives à la picholine» (p. 368): Daudet ne fait que franciser la locution provençale, *oulivo à la picholino* («olives confites dans une lessive alcaline» selon la définition qu'en donne Mistral dans son dictionnaire»). (p. 1371)

«Le messager vient d'apporter un mot du garde, moitié en français, moitié en provençal, annonçant qu'il y a eu déjà deux ou trois beaux passages de *galéjons,* de *charlottines,* et que les *oiseaux de prime* non plus ne manquaient pas.» (p. 375): «Moitié en français, moitié en provençal», car tous ces noms sont adaptés directement du provençal. «Galéjon» est une forme francisée du provençal *galejoun* (héron); il en va de même pour «charlottine» (*charloutino,* barge à queue noire); les «oiseaux de prime» *(aucèu de primo)* sont les oiseaux migrateurs qui passent au printemps. (p. 1375)

«le *caleil* est allumé» (p. 378): Adaptation du mot provençal *calèio* (lampe). (p. 1375)

«La férigoule» (p. 386): Le thym. (p. 1376)